INSTITUT LES IRIS GUYANE
Institut de Formation
18 rue de la Fraternité - Quartier Bois de Rose
97320 Saint Laurent du Maroni
Tel : 0594.29.26.74
Email : secretariat@terraplena.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Notice d'inscription : Rentrée janvier 2027

Arrêté du 7 Avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès relatif aux formations conduisant aux Diplômes d'Étatd'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puériculture est accessible à l'institut LES IRIS, par la voie suivante:

-formation initiale (voie directe) ;

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

COUTS DE L'INSCRIPTION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puériculture coute 9 950 euros. Des aides pour le financements de cette formations sont possibles selon certains critères et conditions (informations disponible auprès du secrétariat).

VOIES D'ACCES A LA FORMATION PREPARANT AU DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'Auxiliaire de Puériculture .

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un baccalauréatprofessionnel ASSP et SAPAT ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou titre professionnel « Cursus Partiel titrés » : DEAS, DEAMP, DEAVS, MCAD et DEAES.

La sélection pour entrer en formation est réalisée par un jury de sélection sur la base de 2 éléments :

- Un **dossier** de candidature
- Un **entretien** de 15 à 20 mn destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes, et la motivation du candidat à suivre la formation.

PRESENTATION DE LA SELECTION

Le dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'auxiliaire de puériculture en activité professionnelle.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 mn permet d'apprécier les qualités humaines, relationnelles du candidat, et son projet professionnel.
Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2 (Arrêté du 12 Avril 2021)
L'ensemble de la cotation se fait par des barèmes établis au niveau régional pour l'examen des dossiers ;
Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins 10/20 et permettant un rang de classement compris dans le nombre de places ouvertes à la sélection.

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et del'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

NOMBRES DE PLACES PROPOSEES POUR LA RENTREE DE JANVIER 2027

Répartition des places	
En cursus initial	20 places

CALENDRIER DE LA SELECTION

Ouverture des inscriptions	**Lundi 04 mai 2026**
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	**Vendredi 11 septembre 2026** **(Cachet de la Poste faisant foi)**
Période des entretiens oraux	**A partir du 12 octobre 2026**
Affichage des résultats	**Lundi 16 novembre 2026**
Confirmation des candidats pour entrée en formation	**Au plus tard le Vendredi 11 décembre 2026 à minuit à secretariat@terraplena.fr**
Rentrée	**Mardi 5 janvier 2027 à 09h00**

RESULTAT DE LA SELECTION

À l'issue de la sélection, le jury d'admission présidé par la directrice de l'Institut de formation établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.
Les résultats seront affichés à l'Institut les Iris et publiés sur notre site internet www.terraplena.fr.
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en cas d'admission sur Liste Principale. Au-delà de ce délai,il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utilesur la liste complémentaire.

ADMISSION EN FORMATION :

L'admission définitive en formation d'Auxiliaire de Puériculture est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	✓ Diphtérie ✓ Tétanos ✓ Poliomyélite ✓ HEPATITE B

ATTENTION : Les candidats doivent fournir, au plus tard le jour de la rentrée, un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

Obligations vaccinales des professionnels de santé et conditions d'immunisation prévues par les articles L 3111-4et L 3112-1 du Code de la Santé Publique (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite), Covid 19.

Toute contre-indication à ces vaccins interdit l'accès aux stages et ensuite à l'exerciceprofessionnel.

INSCRIPTION

Vous devez nous adresser par voie postale ou déposer **au plus tard le 11 septembre 2026 (le cachet de la poste faisant foi)** les pièces listées ci-dessous à l'adresse suivante **:**

Centre de formation TERRA PLENA
Institut de Formation des Auxiliaires de puériculture – LES IRIS
18 rue de la fraternité, quartier bois de rose
97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Toutes les photocopies transmises doivent **être lisibles**. Tout dossier incomplet ou transmis en dehors du délai sera **rejeté**.

DOSSIER COMPLET A RENVOYER EN UNE SEULE FOIS.

VOUS DEVEZ CLASSER LES PIECES DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS :

1. La FICHE D'INSCRIPTION complétée (la fiche se trouve en page 6 à 9 de ce document) ;
2. Photocopie de votre carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou passeport en cours de validité. Pour les ressortissants hors Union Européenne, photocopie recto/verso de votre Titre de Séjour valide pour toute la période de la formation ;
3. Une lettre de motivation manuscrite à l'attention de Madame la directrice de l'Institut de formation LES IRIS ;
4. Curriculum Vitae ;
5. Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document permettra d'apprécier l'intérêt que vous portez à la formation, vos capacités d'analyse et de rédaction ainsi que votre expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.
6. 2 photos d'identité récentes (format standard avec nom au dos) dont une collée dans le cadre réservé en première page du dossier ;
7. Un chèque bancaire ou postal d'un montant de 110 euros libellé à l'ordre de Terra Plena. Les frais de dossier **restent acquis**, même en cas de désistement ou d'échec à la sélection.
8. Selon votre situation, vous devez nous transmettre :

- Photocopie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français ;
- Photocopie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
- Les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur ou (des employeurs) ;
- Le cas échéant, une attestation de suivi pour les candidats ayant fait une préparation aux épreuves de sélection dans un organisme de formation
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle(associative, sportive…) en lien avec la profession d'Auxiliaire de Puériculture ;

LA CONSTITUTION DU DOSSIER ÉTANT UN DES CRITÈRES DE SÉLECTION AUCUNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE NE POURRA ÊTRE DONNÉE

OBLIGATOIRE

Coller une photo d'identité

FICHE D'INSCRIPTION SELECTION 2026

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

▫ M. ▫ Mme

NOM : ……
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

NOM marital :
……

Prénom : ……

Date de naissance : ……

Lieu de Naissance :……

Nationalité :
……

Adresse :
……

……

Code Postal : ……

Ville : ……

N° de téléphone :
……

Email :
……

Il sera impératif de signaler au secrétariat de Terra Plena tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone…).

Reconnaissance d'un handicape: ▫ Oui ▫ Non

Si oui, quel type de handicape ? ……

Si oui, il y a t-il une reconnaissance Travailleur Handicapé : ▫ Oui ▫ Non

Avez vous quelques choses à ajouter:
……

……

……

……

VOTRE STATUT ACTUEL

Vous exercez une activité professionnelle :

□ Dans le Secteur Sanitaire et / ou Social (Nom de l'Employeur) :

.....

□ Autre secteur d'activités (Nom de l'Employeur) :

.....

□ CDD date de fin de contrat : ..... □ CDI durée en mois ou années **: .....**

Avez-vous fait une demande de prise en charge auprès de votre employeur ?

□ **OUI** Préciser : .....

□ **NON**

SITUATION VIS-A-VIS DE POLE EMPLOI

Êtes-vous inscrit à Pôle Emploi ?

□ OUI (Joindre au dossier l'avis de situation à télécharger sur votre espace personnel)

Date de votre inscription : .....

Percevez-vous l'A.R.E ? □ OUI □ NON

Date de fin droit : .....

□ NON

Préciser si vous êtes bénéficiaire de :

□ ASS □ RSA □Autre. :.....

Autre statut :

Vous êtes étudiant(e) : □ OUI □ NON

Formation suivie sur 2024/2025 – Établissement :

.....

Avez-vous suivi une préparation aux épreuves de sélection pour la formation AS / AP : □ OUI □ NON

Organisme : .....

Lieu : .....

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE RGPD - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier d'inscription et administratif. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'Institut de formation LES IRIS. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service secrétariat du Pôle concerné *secretariat@terraplena.fr*.

D'autre part, nous vous informons que vos données personnelles peuvent être transférées à tout requérant mandaté par les services de l'État (Enquêtes statiques, etc.) si ceux-ci l'exigent, ou si l'Institut en éprouve la nécessité et si une réglementation nous l'impose.

PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION SUR LE SITE INTERNET DE TERRA PLENA

Nous vous rappelons qu'aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Le résultat de l'épreuve de sélection fait l'objet d'une publication sur notre site Internet www.terraplena.fr. Vous devez nous donner votre autorisation, en cas de réussite, pour figurer sur la liste des admis publiée sur le site internet de Terra Plena. Tout oubli vaudra autorisation.

□ J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site Internet de Terra Plena

□ Je refuse que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site Internet de Terra Plena

JE SOUSSIGNÉ(E),

(NOM / Prénom) ……
atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur la fiche d'inscription et certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information sur cette présente page.

Fait à ……, le ……

Signature du candidat suivie de la mention « Lu et approuvé »